

LETTRE PASTORALE
DE
L'ÉPISCOPAT DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE
DE MONTRÉAL
SUR L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

A tous les fidèles des diocèses de Montréal, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield et Joliette, composant la province ecclésiastique de Montréal, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

L'un des problèmes les plus importants qui aient jamais préoccupé notre province ecclésiastique vient de recevoir sa solution définitive. Un reserit du Saint-Siège, daté du 8 mai dernier, décrète la séparation de la section montréalaise de l'Université Laval d'avec celle de Québec. Une nouvelle institution d'enseignement supérieur, autonome et indépendante, l'Université de Montréal, prend place aux côtés de celle qui en fut la fondatrice, qui en était l'associée depuis l'année 1889 et qui en restera toujours la mère.

L'histoire de la succursale universitaire de Montréal est bien connue; nous la résumons à grands traits.

Dès 1850, le deuxième évêque de Montréal, Mgr Bourget, de sainte mémoire, avait demandé à Rome la constitution d'une université pour sa ville épiscopale. L'établissement à Québec,

deux ans plus tard, de l'Université Laval fit ajourner le projet. Mgr Bourget revint à la charge en 1865, dans un nouveau mémoire. Mais Rome ne crut pas encore l'heure venue. Elle craignait de nuire au recrutement de l'université naissante en lui donnant une émule, sur le territoire de l'unique province ecclésiastique qui comprenait à cette époque toute la province civile de Québec.

En 1876 seulement, le 9 mars, par une lettre du cardinal Franchi, le Saint-Siège constituait à Montréal une succursale de l'Université Laval. Le chancelier et le recteur de Québec, par l'entremise d'un vice-recteur, également de Québec, géraient toutes les affaires de la succursale. Les professeurs de Montréal devaient cependant figurer dans l'unique conseil universitaire. Les facultés respectives, tant de Québec que de Montréal, n'en formaient qu'une seule. Les dépenses de la succursale étaient mises tout entières à la charge du diocèse de Montréal. Québec faisait subir les examens et percevait, avec les honoraires des cours, les frais de diplômes des élèves montréalais. Partout les programmes devaient être uniformes. Les collèges affiliés relevaient de Québec seul.

Montréal accepta loyalement la situation créée par cette décision pontificale. A la longue, toutefois, la succursale constata que, dans de pareilles conditions, elle ne pouvait ni se maintenir ni s'étendre. Des raisons d'ordre administratif, auxquelles vint s'ajouter, en 1886, l'érection de la province ecclésiastique de Montréal, autorisaient la succursale à réclamer plus de liberté. L'épiscopat de la nouvelle province prit sur lui de solliciter à Rome l'amélioration désirée. Le Saint-Siège répondait le 2 février 1889, en accordant la Constitution *Jamdudum*.

En vertu de ce document, la succursale de Montréal devenait une section, un autre siège (*altera sedes*), de l'Université Laval. Le chancelier et le recteur de Québec gardaient la haute main sur les deux sections. Mais le vice-recteur était désigné par les seuls évêques de la nouvelle province. Les facultés de Montréal devenaient distinctes de celles de Québec; dans chacune les professeurs formaient un conseil pour la nomination des maîtres et l'adoption des programmes. Financièrement, la section de Montréal continuait à se pourvoir par elle-même. Québec, ne faisant plus subir les examens, octroyait cependant des grades comme par le passé, et percevait les frais de diplômes. Enfin, l'affiliation des collèges à la seule section de Québec était maintenue. La constitution *Jamdudum* comportait donc pour Montréal presque l'indépendance. Quatre liens seulement rattachaient encore la succursale à l'Université Laval. Le conseil universitaire, tout en ne comprenant que des professeurs de Québec, demeurait unique. Tous les évêques de la province civile faisaient partie du conseil de vigilance. Québec devait ratifier la nomination des doyens et des professeurs de certaines Facultés. Elle gardait aussi le monopole de la concession des grades.

Cette quasi-indépendance fut à la fois confirmée et accrue par notre législature provinciale. Une loi du 30 décembre 1890 accordait la personnalité civile à la Faculté de médecine de Montréal. Une autre loi concédait, le 24 juin 1892, le même privilège à la Faculté de droit et un statut spécial créait, pour la succursale, le conseil local d'administration et son comité exécutif appelé bureau des gouverneurs.

Que manquait-il donc à la section de Montréal pour être une véritable université? N'ayant pas le droit de décerner ses propres grades, elle apparaissait aux yeux de tous comme pri-

vée du pouvoir principal de toute institution d'enseignement supérieur. Elle n'avait pas de corps central ayant autorité pour unifier les efforts, imprimer la direction, assurer la discipline et gérer les finances. L'absence de ce corps suprême, indépendant de Québec et responsable à Montréal, empêchait l'affluence des dons et fondations sans lesquels aucune institution de ce genre ne peut se maintenir. La section montréalaise était une juxtaposition, non une fusion, de Facultés et d'Écoles.

Cet état de choses a duré trente ans. C'était un progrès ; mais l'expérience a fait voir ses inconvénients pour notre jeunesse, aussi bien que pour nos Facultés et nos Écoles. Elle a pareillement démontré que deux universités pouvaient, par suite de l'accroissement de la population, co-exister dans notre province civile, sans se nuire l'une à l'autre. De fait, quand les deux sections de l'université unique avaient une Faculté ou École commune, il était rare qu'un étudiant de Québec vînt à Montréal et qu'un étudiant de Montréal fréquentât Québec. Il n'y avait d'échange entre les deux sections que dans les écoles propres à chacune. La séparation se marquait de plus en plus, et Rome elle-même semblait encourager les aspirations vers l'autonomie complète en accordant ou en augmentant les pouvoirs demandés successivement pour la section montréalaise.

En 1910, à l'occasion du Congrès eucharistique, le moment favorable parut être arrivé. D'autres oeuvres cependant concentrèrent l'attention et l'on crut devoir patienter encore. Enfin, en 1917, les instances devinrent plus pressantes. Les Facultés et Écoles réclamaient une dernière modification. Elles acceptèrent même le principe d'un projet de fusion, qui faciliterait les pourparlers. Il fut donc décidé de porter à Rome un suprême recours.

La demande était appuyée d'un long mémoire signé par tout l'épiscopat de la province de Montréal. Elle fut présentée à la Sacrée Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités, en octobre 1918, par Mgr le vice-recteur de Montréal. Selon l'usage, Rome interpella tour à tour Québec et Montréal, représentés tous deux à cet effet dans la Ville éternelle. Des explications furent fournies, des mémoires soumis de part et d'autre. La question fut étudiée et élucidée dans tous ses moindres détails. La Congrégation convoqua pour le 29 avril 1919 une réunion plénière de ses membres, et le résultat des délibérations se trouve consigné dans le rescrit du 8 mai de la même année, dont voici la traduction :

“ Le 15 août 1918, les Illustrissimes et Révérendissimes archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Montréal exprimèrent au Saint-Siège un désir. Ils demandaient que l'université-succursale de Montréal fût érigée en université indépendante, complètement séparée de l'Université Laval.

La question fut déferée à cette Sacrée Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités. Les Eminentissimes et Révérendissimes Pères, les cardinaux membres de cette Congrégation, dans une réunion plénière tenue le 29 avril 1919, après avoir tout pesé avec un soin attentif, accédèrent aux prières de l'archevêque et des évêques de la province ecclésiastique de Montréal.

Leur avis fut le suivant :

1. La succursale de Montréal doit être érigée en une université autonome, pourvue de tous ses droits et privilèges ;
2. Elle portera le nom d'Université de Montréal (*Universitas Montis Regii*) ;

3. Elle sera constituée de telle sorte que tout ce qui concerne les statuts et l'organisation des études, tout ce qui se rapporte à son fonctionnement, sera réglé d'après les lois et constitutions du Saint-Siège, surtout d'après la constitution de Sa Sainteté le pape Léon XII, *Quod divina sapientia*, du 25 août 1824;

4. Les maisons d'enseignement situées dans la province ecclésiastique de Montréal, qui jusqu'ici relevaient de l'Université Laval, seront affiliées à l'avenir à l'Université de Montréal;

5. Enfin, la Bulle d'érection ne doit pas être expédiée avant que l'université ait obtenu la charte civile ni avant que les Facultés, qui se sont déclarées prêtes à abdiquer leur autonomie et à ne former en quelque sorte qu'un seul corps avec la nouvelle université de Montréal, aient réellement pris cette mesure.

Cet avis des Eminentissimes Pères les cardinaux, Sa Sainteté le pape Benoît XV l'a ratifié et confirmé dans l'audience accordée le même jour au soussigné, secrétaire de la même Sacrée Congrégation.

Donné à Rome, au secrétariat de la Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités, le 8 mai 1919.

Le préfet:

GAËTAN card. BISLETI,

Le secrétaire:

JACQUES SINIBALDI, *évêque de Tibériade.*"

Ainsi donc, nos très chers frères, en attendant la bulle pontificale qui suivra la charte civile, ce rescrit provisoire annonce officiellement la fin d'une situation qui dure depuis quarante-trois ans. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre, avec l'Université de Montréal. Avant d'y entrer, jetant sur tout le passé un regard d'ensemble, et voyant les diverses étapes parcourues, nous ne pouvons qu'admirer la prudence et la haute sagesse du Saint-Siège qui, avant de leur donner la consécration définitive, attend que les institutions naissantes aient fait leurs preuves. Et alors elle les couvre de sa puissante et bienveillante protection.

Puis, à l'heure où nous allons nous détacher de Québec, c'est pour nous un devoir de reconnaître hautement la bienveillance marquée de tout temps par l'Université de Québec à la succursale de Montréal. La nouvelle université tiendra à honneur de considérer Laval comme sa mère. Ses maîtres voudront continuer les traditions de zèle pieux, d'intégrité doctrinale, de patriotisme éclairé et de compétence pédagogique qui sont la gloire de Québec. Une saine et fraternelle émulation contribuera à élever encore le prestige depuis longtemps acquis à l'enseignement supérieur dans cette province.

Nous tenons encore à reconnaître l'appui substantiel accordé à la succursale de Montréal par les autorités civiles et nous avons le ferme espoir que cette libéralité du ministère provincial et du conseil municipal s'accroîtra en même temps que grandiront leurs ressources et que les besoins mêmes de l'Université seront plus pressants.

Il nous serait difficile de mentionner en détail tous ceux qui ont jusqu'à présent accordé à l'oeuvre de l'Université, à Montréal, le bienfait de leur sympathie active et d'une générosité allant jusqu'aux sacrifices les plus méritoires. Leur

récompense la plus appréciée se trouve sans doute dans le succès même d'une entreprise longue et difficile dont ils peuvent aujourd'hui contempler le plein épanouissement.

Que dire, par exemple, de tous ces doyens, directeurs ou professeurs, la plupart disparus au cours de ces cinquante années? Tous ont consacré à l'oeuvre universitaire toute leur abnégation. Les uns ont bénévolement abdiqué leurs titres de fondateurs pour faire, de l'oeuvre privée due à leur initiative, un seul tout avec la succursale. Les autres, pour des salaires plus que modestes, ont ajouté à l'intensité de leur labeur professionnel la tâche toujours si rude de l'enseignement. A tous ces hommes de sacrifice, qu'animait une grande pensée religieuse et patriotique, nous offrons le tribut de notre admiration reconnaissante.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence la Compagnie de Saint-Sulpice, la Providence visible et constante de toutes nos oeuvres d'éducation et de charité, la Providence surtout de la succursale montréalaise de l'Université Laval. Ce sera l'honneur de cette société de prêtres vénérés, l'honneur de ses supérieurs, d'avoir assuré par leurs largesses la création, l'extension et le complément, de cette institution.

Cette université nouvelle, la vôtre, nos très chers frères, nous vous la présentons comme le château-fort vers lequel doivent converger toutes les énergies de notre province ecclésiastique. Nous vous présentons ses six Facultés de théologie, de droit, de médecine, de philosophie, de lettres et de sciences; ses douze collèges classiques pour jeunes gens; ses six écoles de sciences appliquées, de médecine comparée, de chirurgie dentaire, de pharmacie, d'agriculture et de commerce; ses quatre écoles de musique religieuse et profane, de chant grégorien, de dessin et d'économie domestique; son école

d'enseignement secondaire pour jeunes filles; et enfin son institut d'enseignement moderne, comprenant cinq congrégations religieuses d'hommes.

Ainsi constituée, dans cet ample cadre, l'université nouvelle a besoin d'augmenter ses musées, de multiplier ses laboratoires et ses bibliothèques, d'agrandir ses salles de conférences. C'est à vous tous, nos très chers frères, qu'il appartient de lui assurer les ressources nécessaires. L'oeuvre universitaire s'impose encore plus que par le passé et fait d'avantage appel à votre généreux concours.

Un incendie désastreux vient de détruire en quelques heures l'édifice central de l'Université, celui qui contenait les bureaux de l'administration, les Facultés de droit, de médecine et des arts, et l'École de pharmacie. Les laboratoires sont désorganisés, les classes démembrées, les bibliothèques endommagées. Votre sympathie doit se manifester d'autant plus vive que les pertes sont plus considérables. C'est ce qu'ont fort bien compris les citoyens les plus éclairés et les plus influents de la ville de Montréal. Voyant que l'heure est venue de créer à Montréal le centre de l'enseignement supérieur catholique exigé par l'importance de la ville et de la province ecclésiastique; considérant d'ailleurs la nécessité de fournir à l'Université les terrains et les constructions que demandent les progrès modernes; voulant particulièrement assurer la formation d'un personnel enseignant de plus en plus compétent et convenablement rétribué, ces hommes dévoués se sont mis à l'oeuvre et ont lancé l'idée d'une souscription publique. Une commission, qui unit toutes les classes de la société et qui étendra ses ramifications dans toutes les paroisses de cette province ecclésiastique, mettra chacun à même de répondre à l'appel et, avec eux, nous avons lieu d'espérer une abondante récolte pour l'Université de Montréal.

D'ailleurs, nos très chers frères, l'importance primordiale de l'Université doit vous encourager aux sacrifices inévitables. Dans tous les pays, chez tous les peuples, et à toutes les époques, l'université a été considérée comme la source d'où émanent les grands courants religieux, nationaux, sociaux, économiques et même politiques. Et tous ont tiré leur orgueil de l'étendue et de la valeur de cette institution. Nous aussi, nous devons faire de la nôtre un vrai foyer de science et de haute culture ; nous devons aussi, selon le vœu du pape Benoît XV, en faire une école de sainteté : " L'histoire dira, écrivait naguère Notre Saint-Père, que la nouvelle université nous appartient par son origine ; mais nous voulons qu'elle appartienne au Saint-Siège par la pureté de sa doctrine. Aussi appelons-nous les bénédictions de Dieu sur le recteur, les professeurs et les élèves de la nouvelle institution, afin qu'elle soit un séminaire de saints et une pépinière de savants ".

Ces élèves, nos très chers frères, ce sont vos enfants qui accourent, chaque année, pour demander à l'université l'instruction professionnelle ou technique et le complément de leur formation morale et religieuse.

Ces jeunes gens, vos fils, rentreront ensuite dans la société pour travailler, avec toute l'influence de leur développement intellectuel, au bien commun de la religion et de la patrie.

Telle est, en effet, nos très chers frères, la mission de notre université. Elle doit maintenir et étendre parmi nous un sens catholique qui pénètre la vie publique autant que la vie privée du citoyen. Elle doit, avec la fidélité à l'Eglise, entretenir le vrai patriotisme, celui qui conserve toutes les traditions de foi profonde, de vivante charité, de labeur constant, d'honneur intact et de parfaite loyauté. En assurant à vos fils ces

nobles sentiments puisés déjà à votre foyer, c'est au bonheur de vos familles que travaillera l'université nouvelle.

Vos sacrifices, en leur assurant le bienfait de l'enseignement supérieur catholique, auront donc ce suprême résultat d'asseoir solidement une oeuvre grandiose, qui portera en elle-même le gage de la prospérité et du bonheur pour vos familles et pour le pays tout entier.

A cette fin, nos très chers frères, en union avec Notre très Saint-Père le pape Benoît XV, nous appelons les plus précieuses bénédictions de Notre-Seigneur sur l'Université de Montréal à son berceau, sur ses professeurs et ses élèves et sur tous ceux qui aideront au soutien et au développement de cette institution dont les intérêts se confondront désormais avec ceux de la religion et de la patrie.

Sera la présente lettre collective lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous le vingt-cinquième jour de décembre, en la fête de Noël, mil-neuf-cent-dix-neuf.

† PAUL, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

† JOSEPH-MEDARD, ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD.

† PAUL, ÉVÊQUE DE SHERBROOKE.

† ALEXIS-XYSTE, ÉVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE.

† GUILLAUME, ÉVÊQUE DE JOLIETTE.

Par ordre de Nos Seigneurs,

ALBERT VALOIS, prêtre,

chancelier de l'archevêché de Montréal.

TEXTE ORIGINAL DU RESCRIT

*Sacra Congregatio.**De Seminariis et Studiorum Universitatibus*

Quum Ill. mi ac Rev. mi Provinciae ecclesiasticae Marianopolitanae Archiepiscopus atque Episcopi die XV augusti anno MCMXVIII ad Sanctam Sedem vota obtulerint, ut Succursale Montis Regii Athenaeum in Universitatem autonomam, a Lavallensi omnino sejunctam, erigeretur, — re ad hanc Sacram Congregationem de Seminariis et Studiorum Universitatibus delata, — E. mi ac Rev. mi ejusdem S. C. Patres Cardinales, in conventu plenario, habito die XXIX aprilis anno MCMXIX, omnibus attento ac sedulo studio perpensis, Archiepiscopi et Episcoporum Provinciae ecclesiasticae Marianopolitanae precibus annuentes, censuere: 1o Montis Regii Succursalem in Universitatem autonomam, suis juribus ac privilegiis ornata, erigendam esse; 2o eam nuncupandam esse Universitatem Montis Regii; 3o ita vero eandem constituendam esse, ut — quae ad Statuta ac rationem studiorum exarandam, atque ad omnem ipsius vitam pertinent — ex Apostolicae Sedis legibus et Constitutionibus moderanda sint, praecipue ex Constitutione S. P. Leonis XII “ Quod divina sapientia ” diei XXV augusti anno MDCCCXXIV; 4o Scholas, quae in Provincia ecclesiastica Marianopolitana sunt, et hucusque ad Lavallensem Universitatem pertinebant, Universitati Montis Regii in posterum aggregandas; 5o denique non antea expediendam erectionis Bullam, quam nova Universitas chartam auctoritatis civilis obtinuerit, et Facultates, quae sese paratas declaraverunt ad suam autonomiam abdicandam, ut unum cum nova Universitate Montis Regii velut corpus efficerent, ita reapse

praestiterint. — Hanc vero E. morum P. P. Cardinalium sententiam S. P. Benedictus, PP. XV, in audientia infrascripto ejusdem Sacrae Congregationis a secretis eodem die concessa, ratam habuit et confirmavit.

Datum Romae, e Secretaria S. C. de Seminariis et Studiorum Universitatibus, die VIII maii anno MCMXIX.

CAIETANUS, Card. BISLETI,

Praefectus.

JACOBUS SINIBALDI,

Ep. Tiberien., a Secretis.